



Le memento du Stuckangeois



Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous. En effet, je suis heureux que vous ayez choisi notre commune qui deviendra la vôtre, pour différentes raisons : proximité du lieu de travail ou de la famille, cadre de vie, la campagne proche de la grande ville. Quelles que soient ces raisons, je vous souhaite la bienvenue.

Un mémento regroupant les renseignements pratiques pour démarrer une nouvelle vie à Stuckange a été établi.

Une équipe d'élus est également à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous mettons tout en œuvre pour tenir informés les habitants par le biais du site internet ou avec notre bulletin municipal semestriel.

Nous vous souhaitons une bonne installation et une bonne intégration à la vie de notre village, en attendant de faire plus ample connaissance.

Olivier SEGURA,
Maire de Stuckange

En quelques chiffres

Création de la commune : 1989
 Superficie : 4,44 km²
 Nombre d'habitants (2021) : 1138
 Densité de population : 256 hab./km²
 Altitude : entre 172 et 210m
 Distance de Thionville : 8,6 km

Communauté de communes

Stuckange fait partie de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM), qui comprend 26 communes.

Notre commune possède un siège au conseil communautaire.



www.arcmosellan.fr

Autres communes limitrophes

Les communes de Yutz, Kuntzig et Illange sont également limitrophes avec Stuckange.

Site web

Le site internet de la commune contient des informations détaillées et régulièrement mises à jour.

Vous y trouverez :

- les actualités et l'agenda de la commune
- les délibérations du conseil municipal
- des informations pour vos démarches administratives et plein d'autres informations utiles

www.mairie-stuckange.fr

Stuckange numérique

Les informations principales sont distribuées à tous les Stuckangeois dans leur boîte aux lettres.

Toutefois, afin d'être informé plus fréquemment et rapidement, sans consommation de papier, nous vous incitons à vous inscrire au programme « Stuckange numérique » géré par la municipalité.

Pour cela, inscrivez-vous en Mairie ou en envoyant un email à mairie@mairie-stuckange.fr



Mairie

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- le lundi et vendredi : de 8h15 à 9h15 et de 16h00 à 18h00

- le mardi et jeudi : de 8h15 à 9h15

- le mercredi : de 17h00 à 18h00

Le Maire ou un Adjoint peut être rencontré le samedi, uniquement sur rendez-vous

Adresse

27 C rue Nationale
57970 STUCKANGE

Tel. 03 82 56 90 81

Email mairie@mairie-stuckange.fr

Changement d'adresse

Lorsque vous changez d'adresse, signalez-le à la Mairie de votre nouvelle commune. Nous vous conseillons également de faire mettre à jour votre carte nationale d'identité, votre passeport et votre carte grise.

Service public

Vos démarches administratives peuvent être faites en Mairie mais également bien souvent en ligne. Dans tous les cas, il est préférable de préparer vos justificatifs selon les indications que vous trouverez sur le site officiel de l'Etat.

www.service-public.fr

Sous-préfecture

Stuckange dépend de la sous-préfecture de Thionville.

Adresse

6 rue du Général CASTELNAU
57100 THIONVILLE

Tel. 03 82 59 19 20

Site www.moselle.gouv.fr

Impôts

Service Impôts des Particuliers

32 av. du Général de Gaulle
57125 THIONVILLE Cedex

Tel. 03 82 59 49 70

Site www.impots.gouv.fr

Centre des finances publiques:

Place St Nicolas BP 90165
57700 HAYANGE

Tel. 03 82 86 80 66

Numéros utiles

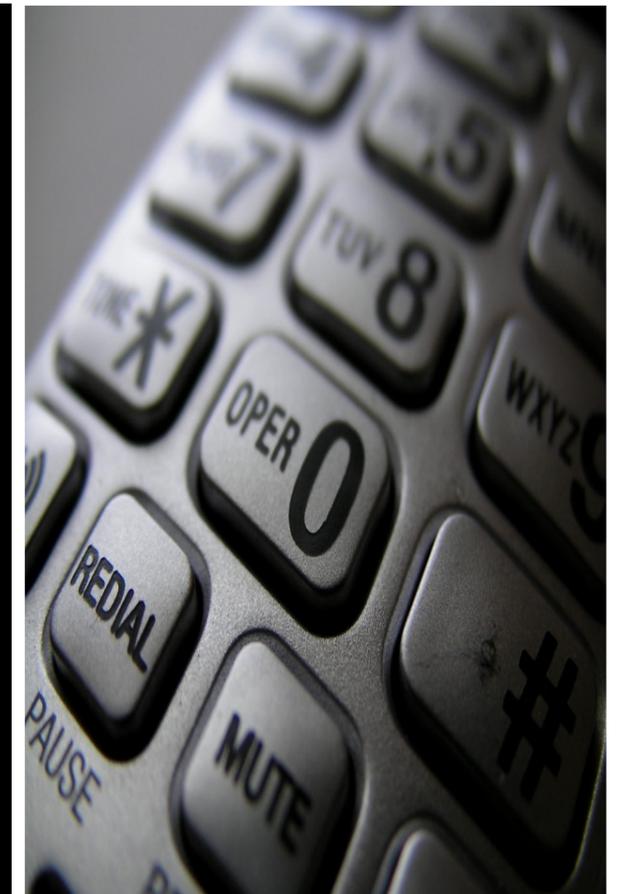
SAMU	15
Pompiers	18
Police	17

Centre anti-poison Nancy 03 83 32 36 36

Gendarmerie	17 ou
Brigade de Guénange	03 82 82 64 27

GRDF Urgence gaz	0 800 47 33 33
EDF Dépannage	09 72 67 50 57

Enfance en danger	119
SOS femmes battues	03 87 75 29 30



Ecole des mésanges

Les classes de maternelle et de primaire sont regroupées dans l'Ecole des mésanges. Cette dernière compte aujourd'hui 2 classes de maternelle et 3 classes de primaire.

Horaires

8h15 - 11h45
13h30 - 16h00
Pas d'école le mercredi

Adresse

9 rue des lilas
57970 STUCKANGE

Tel. 09 50 81 93 80



Périscolaire

Un service périscolaire est proposé par la commune.

Les enfants sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin de 7h30 à 8h15
- Le midi de 11h45 à 13h15
- L'après-midi de 16h00 à 18h30

Le mercredi de 8h00 à 13h00

Tel : 07 83 91 59 71

Email : periscolaire@mairie-stuckange.fr

Pour des informations plus complètes, ou pour inscrire vos enfants, accédez au site dédié à la gestion du périscolaire qui vous sera indiqué au dépôt de votre dossier.

Collège

Les collégiens stuckangeois vont en principe au collège Jean Mermoz à Yutz.

Les bus des lignes S06 et 61 de Citéline les y mènent avec un horaire spécifiquement adapté le matin.

Adresse

3 place de l'arc-en-ciel
57974 YUTZ Cedex

Tel. 03 87 17 95 25

Lycée

Les lycées publics accueillant les Stuckangeois sont à Thionville.

Ordures ménagères

Si vous venez d'emménager à Stuckange, pensez à demander votre bac à ordures à la CCAM
Tel : 03 82 83 21 57

Les ordures ménagères sont ramassées devant chaque habitation le mercredi.

Sortez vos poubelles la veille au soir car les camions passent tôt.

Encombrants

Les encombrants doivent être déposés dans une des 3 déchèteries de la CCAM, tout comme les cartons.

Une collecte des objets encombrants à domicile peut être faite sur demande, uniquement pour les personnes en situation de handicap ou de plus de 80 ans.

Retrouvez plus d'informations sur www.mairie-stuckange.fr

Recyclage

Des sacs transparents disponibles en Mairie (quantité selon le nombre de personnes au foyer) vous permettent de faire un tri sélectif de vos déchets. Mettez-y les :

- bouteilles en plastique et flacons de produit d'hygiène et entretien
- les emballages en carton et briques alimentaires
- les boîtes métalliques et bombes aérosols

Ces sacs sont ramassés un mardi sur 2, tôt le matin.

Voir sur le site ou sur PanneauPocket pour rappel des dates.

Bornes d'apport volontaire

Afin de recycler vos papiers, verres et textiles, des bornes d'apport volontaire sont disposées près de la salle polyvalente.



Déchèteries

Trois déchèteries sont mises à la disposition des habitants de la CCAM.

Déchèterie de Guénange

Boulevard de la Tournaille
57310 GUENANGE 03 82 50 98 09

Déchèterie de Koenigsmacker

Rue de la gare
57970 KOENIGSMACKER 03 82 83 64 42

Centre d'enfouissement d'Aboncourt

Rue principale - RD55
57920 ABONCOURT 03 82 82 12 51

Attention : les horaires d'ouverture varient selon les saisons (changement le 1^{er} avril et le 1^{er} novembre)

<http://www.arcmosellan.fr/decheteries/>

Déclaration de travaux

Une déclaration préalable doit être faite en cas de travaux concernant moins de 20 m² ou les extensions jusqu'à 40 m² dans le respect de la surface plancher cumulé de 170 m².

Les documents nécessaires sont disponibles en Mairie et doivent obligatoirement être déposés dans nos services pour instruction. La déclaration préalable est traitée en Mairie dans un délai de 1 mois.

Permis de construire

Les permis de construire ou d'aménager concernent les travaux de plus de 20 m² ou les extensions entre 20 et 40 m², dont la superficie du plancher cumulé dépassera le seuil de 170 m². Les dossiers de permis sont disponibles en Mairie et doivent être faits en 6 exemplaires. Les dossiers sont à déposer en Mairie par le demandeur. L'instruction du dossier se fait dans un délai de 2 à 3 mois en fonction du dossier, par la Mairie et les services de l'urbanisme de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE).



Occupation du domaine public

Pour toute occupation du domaine public (raccordement à l'égout, dépôt de benne, bateau pavé, échafaudage, déménagement, installation d'enseignes...), vous devez obtenir au préalable les autorisations nécessaires auprès des services municipaux. Cette demande devra être transmise par écrit, au minimum 10 jours avant la date d'effet.

Circulation

De nombreuses zones dans la commune, notamment dans les lotissements, sont limitées à 30 km/h, ceci à des fins évidentes de sécurité. Prenez garde également à respecter les stops. Des contrôles sont effectués régulièrement par la Gendarmerie.

Bruit

Pour la tranquillité de tous, nous vous demandons de réduire au maximum la pollution sonore, de jour comme de nuit.

Les activités bruyantes sont tolérées :

- les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

En dehors de ces horaires, veillez à respecter strictement l'arrêté municipal N°29/2016, que vous retrouverez sur le site internet.

Entretien des trottoirs

Chaque administré doit nettoyer, désherber et déneiger le trottoir situé autour de son terrain. Vous retrouverez l'arrêté municipal N°58/2016 sur le site internet.

www.mairie-stuckange.fr

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre, y compris pour les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres, est strictement interdit. Les déchets verts doivent être conduits à la déchèterie.



Plantations

Entre deux propriétés privées, le Code Civil impose une distance de 50cm pour les plantations ne dépassant pas 2m de hauteur et une distance de 2m pour les plantations dont la hauteur est supérieure à 2m. L'égoutage des haies est obligatoire en bordure du domaine public ou privé. On peut contraindre son voisin à couper les branches et ronces qui dépassent sur sa propriété, mais on ne peut pas exécuter cette opération soi-même.

Animaux

Les animaux sont les bienvenus dans notre village, à condition que leurs maîtres s'occupent d'eux de manière responsable.

Chacun doit donc promener son animal (les animaux errants étant susceptibles d'être ramassés par le service de fourrière de la SPA), ramasser ses crottes et veiller à ce qu'il ne soit pas trop bruyant. Par mesure d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans les aires de jeux. (arrêté municipal N° 44/2019 disponible sur le site).

Des sacs à crottes sont disponibles gratuitement en mairie.



Fête patronale

Chaque année, le premier week-end de septembre, nous organisons la fête patronale de notre commune.

Celle-ci se déroule aux alentours de la salle polyvalente, grâce à la participation de bénévoles motivés pour proposer à tous des animations de qualité et une restauration non-stop. N'hésitez pas à venir rejoindre cette équipe.

Le samedi soir un concert pop-rock et un feu d'artifice sont présentés.

Le dimanche des animations diverses se déroulent sur le thème Country.



Aires de loisirs

Une grande aire de loisirs, baptisée « le jardin des mésanges », est située entre l'école et la salle polyvalente. Des jeux pour tous les âges, des installations sportives et des bancs permettent à tous de se divertir en plein air. Une petite aire de jeux existe également place des marronniers.

Salle polyvalente

La salle polyvalente est au cœur des animations de notre village. Elle est prioritairement réservée aux animations communales et aux associations stuckangeoises.

Les week-ends, cette salle peut être réservée pour des occasions familiales telles que mariages ou anniversaires, avec un tarif préférentiel pour les Stuckangeois.

Vous retrouverez plus d'informations sur mairie-stuckange.fr



Bibliothèques libres

Une bibliothèque basée sur l'échange et la confiance est fixée près de l'entrée de l'école maternelle, une autre dans l'ancienne cabine téléphonique rue Nationale.

Vous pouvez ainsi, 7j/7, 24h/24, venir déposer un livre et en prendre un autre afin de partager vos lectures.

Des ouvrages pour tous les âges sont disponibles.

SLS

L'association Sports et Loisirs de Stuckange (SLS) propose depuis 40 ans des activités variées, pour adultes et enfants, telles que :

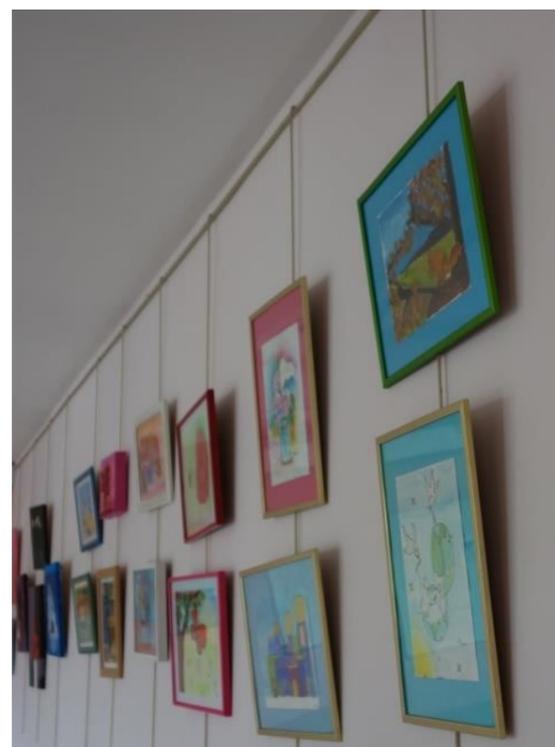
Gymnastique, danse, zumba, marche, tai-chi, yoga, sophrologie, gym neuronale, jeux, peinture, théâtre, sorties culturelles...

Les activités se déroulent généralement dans la salle polyvalente.

La présidente de l'association est Lydie FERRARA (Tel : 06 71 44 80 91)

ALICE

L'Association de Loisirs InterCommunale (ALICE) propose ponctuellement des activités telles que soirées jeux, soirée Beaujolais ou St Patrick et sorties de loisirs. La présidente de l'association est Christelle SCHEIDER.



LA CLE DES CHANTS

L'Association La clé des chants vous accueille pour des entraînements vocaux et scéniques sur tous types de chansons. Chantez juste pour le plaisir !

MOUNIS

L'amicale des chasseurs de Stuckange (MOUNIS) a été créée récemment. Le Président est Armand BOUDINET.

FOOT

Stuckange est en partenariat avec l'école de foot SPAGUET de Distroff/Stuckange/Kuntzig, basée au stade de foot de Distroff.

APE

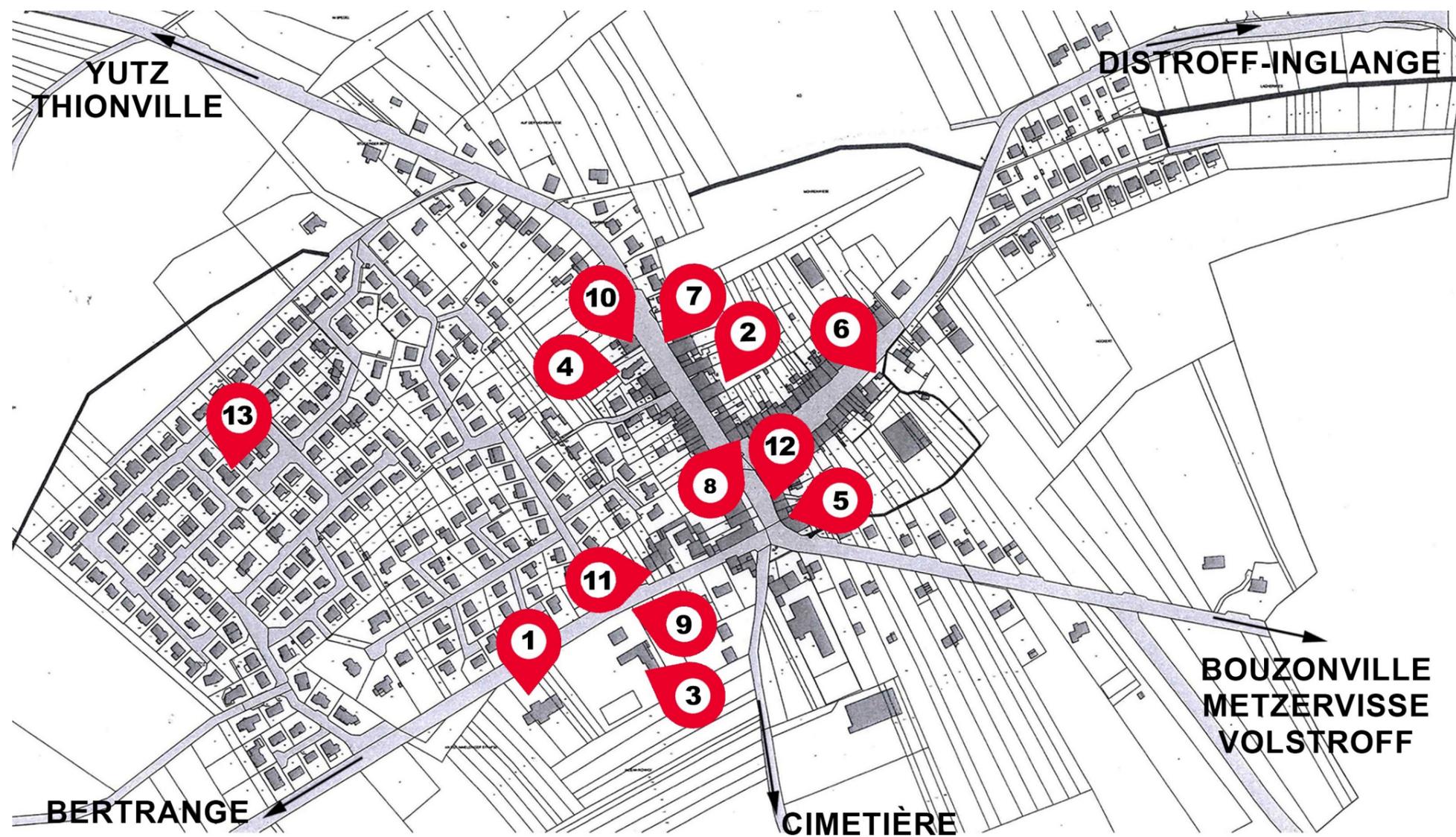
L'Association des Parents d'Elèves entretient un lien particulier avec l'Ecole des mésanges et organise des actions afin de lui apporter un soutien financier.

Conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique de Stuckange veille à l'entretien et l'administration de la Chapelle de la Visitation de Stuckange. La Présidente est Isabelle THIRIAT.

Contacts

Retrouvez les contacts et actualités sur le site internet, rubrique associations.



- ▶ 1 SALLE POLYVALENTE
- ▶ 2 MAIRIE
- ▶ 3 ÉCOLE
- ▶ 4 ÉGLISE

- ▶ 5 CAFÉ
- ▶ 6 ATELIERS MUNICIPAUX
- ▶ 7 ARRÊT BUS
- ▶ 8 / 9 BOÎTES AUX LETTRES

- ▶ 10 CABINET INFIRMIER ET MÉDECIN
- ▶ 11 MAGNÉTISEUR
- ▶ 12 RÉFLEXOLOGUE
- ▶ 13 RÉPARATION AUTOMOBILE